Te̕leÌ•vision payante : la disparition de TPS Star et CFoot, l'offre Orange recomposeÌ•e, le rachat de Direct 8 et Direct Star examineÌ• par l'AutoriteÌ• de la concurrence

## **Description**

L'échec de la TNT payante en France, la nouvelle concurrence sur les droits sportifs et les ambitions en repli d'Orange sur les chaînes payantes entraînent une modification profonde de l'offre. La TNT payante voit CFoot et Direct Star cesser d'émettre, quand le bouquet Orange met fin à sa chaîne de sport et limite ses achats de droits cinématographiques. Ces derniers sont également au cÅ "ur de l'examen du rachat par Canal+ des chaînes Direct 8 et Direct Star, la place occupée par Canal+ sur les droits cinématographiques payants pouvant donner un avantage au groupe lors de l'achat de droits en clair pour ses deux nouvelles chaînes de TNT.

La domination du groupe Canal+ sur le marchelo de la telo elo vision payante et l'offre elo largie de chail, nes sur la TNT en clair ont sans aucun doute fragiliselo, en France, le delo ploiement de la TNT payante. Apreles les retraits de AB1 et Canal J en 2008, qui ont rendu leurs frelo quences sur la TNT payante, c'est donc au tour de CFoot de cesser d'elo mettre, le 31 mai 2012, ale l'issue du championnat de Ligue 2. Lancelo par la LFP (voir REM nÂo17, p.19), CFoot devait el, tre une alternative ale l'absence de concurrence face ale Canal+ lors des appels d'offres sur les droits du football franclosais. De ce point de vue, l'arrivelo d'Al-Jazira, qui joue la surenchele sur les droits domestiques, a probablement conduit la LFP ale renoncer plus facilement ale CFoot, tout en limitant le risque de pertes relo currentes. En effet, apreles un an d'existence, CFoot n'est parvenue ale conquelorir que 370 000 abonnelos, mais seulement 50 000 abonnelos directement, le reste elotant apportelo par les abonnements ale des offres elolargies de telolorision payante proposelos par les FAI, notamment le pack Orange Sport. Avec si peu d'abonnelos, CFoot devait toutefois assumer des coul, ts de distribution elolevelos, de l'ordre de 4 millions d'euros par an, plus que ses 3 millions de recettes, et cela sans veloritables perspectives de croissance, la TNT payante ne comptant en tout que 500 000 abonnelos. Sur un an, CFoot aura ainsi perdu 15 millions d'euros, un deloficit qui sera supportelo par la LFP et les clubs associelos dans la chail, ne.

En disparaissant de la TNT payante, CFoot enlève aÌ€ celle-ci une partie de son offre de sport, seule subsistant Eurosport sur ce creÌ•neau. A lâ€<sup>TM</sup>arreÌ,t de CFoot sâ€<sup>TM</sup>ajoute eÌ•galement la disparition de TPS Star de lâ€<sup>TM</sup>offre de chaiÌ,nes payantes sur la TNT, diminuant dâ€<sup>TM</sup>autant son attrait. En effet, en sâ€<sup>TM</sup>emparant de Direct 8 et Direct Star, le groupe Canal+ deÌ•passe le seuil autoriseÌ• de sept freÌ•quences de TNT (voir *REM* n°21, p.79), ce qui lâ€<sup>TM</sup>a conduit aÌ€ renoncer aÌ€ TPS Star, qui a tout simplement cesseÌ• dâ€<sup>TM</sup>eÌ•mettre. Le 4 avril 2012, TPS Star a ainsi eÌ•teÌ• retireÌ•e des offres du caÌ,ble, du satellite et de lâ€<sup>TM</sup>ADSL. ApreÌ€s avoir envoyeÌ• au CSA une demande de restitution de sa freÌ•quence sur la TNT

payante, Canal+ a finalement obtenu l'accord de l'autorite̕ chargeÌ•e du secteur audiovisuel, mi-avril 2012, l'amenant aÌ€ eÌ•teindre TPS Star eÌ•galement sur la TNT payante ouÌ€ la chaiÌ, ne ne comptait que 10 000 abonneÌ•s. La deÌ•cision de Canal+ enteÌ•rine la strateÌ•gie du groupe sur le marcheÌ• de la TNT en clair, privileÌ•gieÌ• ici au deÌ•triment de la TNT payante. A vrai dire, la deÌ•cision de Canal+ creÌ•e un preÌ•ceÌ•dent, non pas parce que TPS Star quitte la TNT payante, mais parce que la chaiÌ, ne est au cÅ"ur des reproches adresseÌ•s par l'AutoriteÌ• de concurrence quand elle a retireÌ• au groupe Canal+, le 21 septembre 2011, l'autorisation de fusionner avec TPS. L'AutoriteÌ• de la concurrence reproche notamment aÌ€ Canal+ de ne pas avoir maintenu la qualiteÌ• des programmes de TPS Star, qui devait eÌ, tre une alternative aì€ la chaiÌ, ne premium Canal+. En fermant TPS Star, le groupe Canal+ met un terme aÌ€ une chaiÌ, ne qui fait pourtant l'objet d'une nouvelle notification de rachat aupreÌ€s de l'AutoriteÌ• de la concurrence, dans le cadre de la fusion TPS-Canal Sat. Le 28 mars 2012, l'AutoriteÌ• de la concurrence a d〙ailleurs confirmeÌ• sa deÌ•cision d'ouvrir une enqueÌ, te approfondie sur le rachat notifieÌ• aÌ€ nouveau, attestant des risques d'entraves aì€ la concurrence sur le marcheÌ• payant de la teÌ•leÌ•vision.

Parallèlement au marcheÌ• de la TNT payante, celui des chaiÌ,nes payantes est lui aussi concerneÌ• par la limitation et la restructuration de l'offre. L'extinction de CFoot s'accompagne en effet, pour l'offre de chaiÌ,nes de sport, de la fermeture de la chaiÌ,ne Orange Sport, qui laisse deÌ•sormais Canal+ seule face aì€ Al-Jazira. N'eÌ•tant pas parvenu aì€ ceÌ•der sa chaiÌ,ne de sport creÌ•eì•e en 2008, probablement parce qu'elle a contribueÌ• fortement au deÌ•ficit de 419 millions d'euros en 2010 engendreÌ• par les chaiÌ,nes payantes d'Orange, le groupe de teÌ•leÌ•communications a finalement opteÌ• pour une fermeture pure et simple de la chaiÌ,ne le 30 mai 2012, aì€ l'issue du championnat de Ligue 1 dont il deÌ•tient une partie des droits jusqu'aì€ la fin de la saison. Les droits sportifs encore deÌ•tenus par Orange, notamment l'ATP 500 et 1000 dans le tennis, ainsi que la Diamond Ligue d'athleÌ•tisme ont conduit Orange aì€ neÌ•gocier aì€ la fois avec Canal+ et Al-Jazira, deux interlocuteurs essentiels deÌ•sormais pour le groupe de teÌ•leÌ•communications. En effet, Orange a neÌ•gociel̀• d'un col̇,tel̀• avec Al-Jazira la reprise de BeInSport 1 et 2, pour renforcer son bouquet de chail̇,nes de sport recentrel̀• pour l'instant autour d'Eurosport et ESPN, et de l'autre avec Canal+ sur les chail̇,nes Orange Cinel̀•ma Sel̇•ries.

Autant dire que les intelerel, ts d'Orange se jouent entre les deux grands concurrents sur le marchele des droits sportifs, avec d'une part la migration des 400 000 abonneles d'Orange Sport vers le bouquet sport d'Orange oule la prelesence d'Al-Jazira est delesormais nelecessaire pour lui donner une consistance, et d'autre part le besoin de s'appuyer sur Canal+ pour mieux diffuser les chail, nes Orange Cinelema Seleries, que les deux groupes co-deletiennent Canal+ a en effet rachetele, pour un euro symbolique, 33,3 % du capital d'Orange Cinelema Seleries le 15 juillet 2011, une opeleration validele par la Commission europelenne en janvier 2012. Depuis le 5 avril 2012, les chail, nes cinelema d'Orange, al€ l'origine releserveles aux seuls abonneles de l'opelerateur, soucieux de disposer d'une offre exclusive pour fideleliser sa clientelele ADSL, sont ainsi diffuseles elegalement par Canal+, qui propose les chail, nes Cinelema Seleries d'Orange au mel, me prix de 12 euros par mois. Avec l'elegalement de sa diffusion gral, ce ale Canal+, Orange espelere atteindre 2,5 millions d'abonneles ale ses chail, nes cinelema dans trois ans, contre 350 000 abonneles actuellement, ce qui lui permettra d'atteindre

## La revue européenne des médias et du numérique

l'e̕quilibre. Celui-ci passera eÌ•galement par une baisse des investissements dans les droits audiovisuels et cineÌ•matographiques, l'arriveÌ•e de Canal+ au capital des chaiÌ,nes ayant eÌ•teÌ• subordonneÌ•e aÌ€ un plafonnement des achats de droits, aÌ€ hauteur de 65 millions d'euros par an, quand Orange avait encore investi 83 millions d'euros en 2010.

Concernant le bouquet Orange Sport, qui accueillera les chail, nes d'Al-Jazira, une campagne de promotion est prelevue auprel€s des abonneles de l'ancienne chail, ne Orange Sport, al€ qui les chail, nes d'Al-Jazira seront proposeles al€ des tarifs releduits. Dans un souci d'elequilibre, Orange a elegalement autorisele Canal+ al€ delemarcher les 175 000 abonneles d'Orange Sport n'eletant pas abonneles simultanelement al€ Canal+. Enfin, Orange a prelefelerele celeder al€ Canal+ les droits du tennis et de l'athleletisme qu'il deletenait encore.

L'offre de te̕leÌ•vision payante haut de gamme est donc deÌ•sormais aÌ€ chercher d'abord aupreÌ€s de Canal+ qui n'a plus pour vel•ritable concurrent que le groupe Al-Jazira, positionnel• sur le seul domaine du sport. C'est d'ailleurs la domination de Canal+ sur le marche̕ des droits audiovisuels et cinel • matographiques dans l' univers payant qui sera au cÅ" ur de l' enquel, te menel • e par l'Autorite̕ de la concurrence sur l'autorisation du rachat par Canal+ des chaiÌ,nes Direct 8 et Direct Star. Notifiel • le 5 del • cembre 2011, lâ € TM opel • ration de rachat a conduit dans un premier temps le groupe Canal+ al€ proposer al€ l'Autoritel• de la concurrence une sel•rie de sept obligations, le 27 mars 2012, afin de preli•server la concurrence dans le secteur audiovisuel. Canal+ propose notamment de ne pas favoriser les annonceurs passant par les relegies appartenant au groupe Bollorele, c'est-al€-dire essentiellement les agences du groupe Havas dont Direct 8 et Direct Star sont actuellement très del•pendantes, Vincent Bollorele eletant par ailleurs un actionnaire important du groupe Vivendi. Concernant la vente de droits cine̕matographiques par StudioCanal, le groupe Canal+ s'engage aÌ€ ne pas favoriser Direct 8 et Direct Star dans l'accès aux films anciens, limitant l'achat des droits par les deux chaiÌ,nes aÌ€ six mois au maximum, ce qui libère rapidement les droits pour d'autres chaiÌ,nes concurrentes. Avec les studios amelericains, le groupe Canal+ propose de nelegocier seleparelement l'achat de droits cine̕matographiques pour Direct 8 et Direct Star d'une part, les chaiÌ,nes Canal+ de l'autre. En revanche, pour les droits des films français, Canal+ propose de limiter aÌ€ 20 films par an l'achat aÌ€ la fois des droits en clair pour les chail, nes de la TNT et des droits payants pour les chail, nes Canal+, une concession del•risoire sachant que M6 achel€te en tout dix films francl§ais rel•cents par an. Les droits des sel•ries ne sont pas concernel•s par cet engagement. Enfin, Canal+ s'engage, pour les droits sportifs que le groupe del•tient et doit cel•der al€ des chail,nes en clair, notamment les matchs considel•rel•s comme e̕veÌ•nements d'importance majeur (voREM n°18-19, p.6), aÌ€ ne diffuser que 5 matchs par an sur Direct 8 et Direct Star. Le reste des matchs sera donc diffusele en clair sur des chail, nes concurrentes de Direct 8 et Direct Star.

Le 17 avril 2012,  $l\hat{a} \in T^{M}$  Autorite  $\hat{l} \cdot de$  la concurrence a conside  $\hat{l} \cdot re \hat{l} \cdot e$ , dans un communique  $\hat{l} \cdot e$ , que  $\hat{A} \cdot e$   $\hat{l} \cdot e \in T^{M}$  ope  $\hat{l} \cdot re \hat{l} \cdot e$  des doutes se  $\hat{l} \cdot re \hat{l} \cdot e$  des doutes se  $\hat{l} \cdot re \hat{l} \cdot e$  des doutes se  $\hat{l} \cdot e$  des doutes de  $\hat{l} \cdot e$  de  $\hat{l} \cdot$ 

». L'autoriteÌ• entamœlonc une « consultation eÌ•largie des acteurs du marcheÌ• », pour estimer en particulier « si les fortes positions du groupe Canal Plus dans les marcheÌ•s de la teÌ•leÌ•vision payante sont susceptibles de porter atteinte aì€ la concurrence sur les marcheÌ•s de la teÌ•leÌ•vision gratuiæ». En effet, pour alimenter sa chail, ne premium et ses chail, nes cinelè•ma, mais el•galement du fait de ses obligations spel•cifiques d'investissement dans le cinelè•ma francl§ais, le groupe Canal+ prel•achel€te d'ores et del•jal€ 60 % des films francl§ais. Si l'on ajoute al€ cela les 20 films maximum oul€ les droits payants et en clair seraient groupel•s lors de l'achat des droits, c'essentiel du marchel• francl§ais du film que Canal+ peut briguer. Pour les droits cinelè•matographiques amel•ricains, la chail, ne Canal+ del•tient del•jal€ de son col,tel• les droits de cinq des sept majors hollywoodiennes, ce qui risque de mettre le groupe dans une situation trel€s favorable lors du nel•goce des droits en clair, mel, me si celui-ci est fait de maniel€re sel•parel•e.

## Sources:

- « Euro 2012 : Al-Jazira bouscule les chail, nes francl§aises », Paule Gonzalel€s, Le Figaro, 24 novembre 2011.
- « Al-Jazira sort Canal+ de la Ligue des champions », F.S. et C.P., Les Echos, 6 del ecembre 2011.
- « Ligue des champions et Al-Jazira : droits du foot et effets domino », Philippe Bailly, *Le Figaro*, 7 del•cembre 2011.
- « Canal+ prive TF1 de la Ligue des champions », Paule GonzaleÌ€s, Le Figaro, 9 deÌ•cembre 2011.
- « Ligue des champions : Canal+ parvient aÌ€ limiter la casse », Fabienne Schmitt, Les Echos, 12 deÌ•cembre 2011.
- « Nouvelle victoire d'Al-Jazira contre Canal Plus », Sandrine Cassini, latribune.fr, 24 janvier
  2012
- « Foot : la LFP inflige deux nouveaux revers aÌ€ Canal+ », Fabienne Schmitt, Les Echos, 24 janvier 2012.
- « Football : la Ligue a quasiment atteint son objectif sur les droits au- diovisuels », Christophe Palierse et Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 25 janvier 2012.
- « Droits teÌ•leÌ• : Al-Jazira et M6 s'offrent la Ligue Europa », Fabienne SchmitLes Echos, 20 feÌ•vrier 2012.
- « Foot : Al-Jazira fait son marchel chez Canal Plus », Delphine Cuny, latribune.fr, 20 fel vrier 2012.
- « Le Qatar deletient deles ormais 100 % du PSG », Philippe Bertrand Les Echos, 7 mars 2012.
- « Foot : Al-Jazira Sport s'appuie sur son allieÌ• Mediapro », Paule GonzaleÌ€s et EngueÌ•rand Renaud, *Le Figaro*, 21 mars 2012
- « Al-Jazira cherche sa relegie publicitaire », Paule Gonzaleles *Le Figaro*, 21 mars 2012.
- « Canal+ face al̃€ la menace Al-Jazira », Nathalie Silbert, Les Echos, 2 avril 2012.
- « Football : Al Jazira a signel un premier accord avec Free », Sandrine Cassini et Jamal Henni, latribune.fr, 10 avril 2012.
- « Al-Jazeera bouscule le foot aÌ€ la teÌ•leÌ•vision », Paule GonzaleÌ∉se Figaro, 11 avril 2012.
- « TF1 va faire la pub des deux chail, nes de sport d'Al-Jazeera », latribune.fr, 13 avril 2012.

- « Non, monsieur MeÌ•heut, Al-Jazeera n'est pas irrationnel », point de vue de Pascal Perri, Les Echos, 24 avril 2012.
- « Orange et BeInSport proches d'un accord », Paule GonzaleÌ€s, Le Figaro, 25 avril 2012. « Google entre sur le terrain du foot français », Paule GonzaleÌ€s, *Le Figaro*, 3 mai 2012.
- « Freledeleric Thiriez eleteindra la chail, ne CFoot en juin », Sandrine Cassini, latribune.fr, 10 felevrier 2012.
- « Orange Sport s'arreÌ, te et cherche aÌ€ valoriser ses droits », Fabienne Schmitt*Les Echos*, 7 mars 2012.
- « Orange et Canal+ finalisent leur alliance », Jamal Henni, latribune.fr, 9 mars 2012.
- « Le gouffre financier d'Orange dans la tel•lel•vision », Grel•goire Poussielgue et Guillaume de Calignon, *Les Echos*, 28 mars 2012.
- « L'AutoriteÌ• de la concurrence maintient la pression sur Canal+ », Fabienne Schmitt*Les Echos*, 29 mars 2012.
- « Rachat de Direct 8 : Canal Plus propose des concessions minimales », Jamal Henni, latribune.fr, 29 mars 2012.
- « Rachat de Direct 9 et Direct Star : Canal+ lal, che du lest », Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 2 avril 2012.
- « TPS Star n'est plus diffuseÌ•e que sur la TNT payante », Fabienne Schmitt*Les Echos*, 5 avril 2012.
- « Orange refond compleÌ€tement son offre de teÌ•leÌ•vision », Paule GonzaleÌ€se Figaro, 10 avril 2012.
- « L'AutoriteÌ• de concurrence eÌ•met des «Â doutes seÌ•rieux Â» sur le rachat de Direct 8 par Canal+ », latribune.fr, 17 avril 2012.
- « Le rachat de Direct 8 par Canal+ dans le viseur de l'AutoriteÌ• de la concurrence », Fabienne Schmitt, *Les Echos*, 18 avril 2012.
- « Ecran (presque) noir pour TPS Star », Jamal Henni, latribune.fr, 18 avril 2012.
- « Canal+: le bras de fer avec la concurrence », Enguel rand Renault Le Figaro, 18 avril 2012.
- « BeInSport et Canal+ se disputent les abonneles d'Orange Sport », Fabienne SchmittLes Echos, 14 mai 2012.

## Categorie

- 1. Economie
- 2. Un trimestre en Europe

date créée 20 mars 2012 Auteur alexandrejoux